

## LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°15 CIRCULAIRE TEXTILES NATURELS Le 11 juin 2019

## Négociation d'un accord égalité Hommes/Femmes.

Le 6 juin, s'est tenue la première réunion de négociations sur un des thèmes inscrits au Bloc 2 des Ordonnances et qui concerne l'égalité H/F.

Plus qu'un sujet issu des ordonnances. il s'agit là d'une contrainte apportée de manière puisque législative toutes entreprises de plus de 50 salariés devront d'ici 2020, avoir négocié un accord de ce type avec des mesures de suivi contraignantes telles que définies dans ces annexes.

Pour la délégation Force Ouvrière, il ne s'agissait pas là de reprendre l'accord de 2008 car celui-ci ne comporte par ailleurs aucune mesure contraignante et aucun indicateur de suivi.

Sur ce sujet d'ailleurs, nous aurions souhaité pour conforter certaines de nos revendications, avoir un bilan de la situation dans la Branche. Ne serait-ce que pour connaître la démographie des effectifs par genre et de comparer leurs situations par catégories sociaux-professionnelles, les évolutions tout au long de leur carrière, l'accès à la formation

professionnelle, les politiques de recrutement des entreprises...

Malheureusement, n'avons nous obtenu que des statistiques nationales qui, par ailleurs, sont accessibles à tous. Néanmoins, la Branche a confié à OPCALIA une mission de récolte des données des entreprises afin d'établir un mini bilan sur la base d'un sondage. Autant dire que nous possèderons pas là d'éléments plus significatifs.

Notre organisation syndicale est tant au niveau Confédéral que Fédéral, très préoccupée par ce sujet et combat avec force les inégalités constatées dans les entreprises. Force Ouvrière se veut être une force de propositions dans domaine. Notre délégation a donc complété la liste des contraintes légales par des revendications concrètes afin d'aboutir à un accord contraignant quelques et non recommandations de bon sens.

- Augmenter l'indemnisation du congé parental à 100%,
- Allonger le congé paternité à un mois et le rendre obligatoire,
- Allonger le congé maternité à 18 mois et le rémunérer intégralement,
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, la protection de l'emploi et de la carrière des victimes par de la prévention, mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation dans les entreprises,
- Attribuer 3 jours pour enfant malade par an à l'ensemble des parents,
- Inclure dans l'accord des éléments visant à préserver la qualité de vie des salariés et leur permettre la déconnexion,
- Attribuer un % d'augmentation de salaires pour supprimer des écarts de salaires entre les Hommes et les Femmes,
- Lutter efficacement contre la discrimination à l'embauche,
- Mettre en place une commission de suivi au sein de la CPNE ou dans le cadre d'une réunion paritaire avec des indicateurs et des objectifs à atteindre, notamment dans le cadre de la pénibilité et de la santé au travail,

La chambre patronale sans apporter aucune réponse à nos revendications, en a pris bonne note et considère celles-ci comme exagérées. Sur de telles bases, nous sommes en droit de nous interroger sur leur volonté réelle à négocier alors que ceux-ci nous indiquaient en préambule leurs inquiétudes devant les nouvelles contraintes de rapprochements des branches qui se profilent.

Force ouvrière a indiqué sur ce sujet que le manque de progrès social dans la Branche tue indéniablement le fonctionnement du paritarisme qui pourrait à terme disparaitre avec une reprise en mains de l'état et des spéculateurs financiers. Camarades salariés, pour que vos revendications aboutissent, vous devez soutenir les organisations syndicales qui revendiquent le partage des richesses en adhérant à Force Ouvrière pour faire entendre votre voix.

La prochaine réunion paritaire est programmée pour le 22 octobre 2019. Deux sujets sont à l'ordre du jour : la poursuite de la négociation égalité H/F et la mise en place de la Base de Données issue de l'accord CPPNI.